



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

M. Jean-Yves Boulianne est absent.

2020-371

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

5. Prime de disponibilité pour certains employés cadres.

et en ajoutant les points suivants :

40. Directeur du Service de sécurité incendie - Entente.
41. Service de sécurité incendie - Restructuration.
42. Nomination d'un directeur du Service de sécurité incendie.
43. Embauche temporaire d'une secrétaire au Service de sécurité incendie.

Procès-verbaux

2020-372

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2020

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2020.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2020-373

Adoption du Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Document : *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2020-374 Appui au Centre de la petite enfance Le Colibri

Document : Lettre de M. Patrick Hébert datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance Le Colibri a déposé une demande pour des places de garderie supplémentaires;

CONSIDÉRANT le développement de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville de Farnham est en pénurie de places en garderie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la demande du Centre de la petite enfance Le Colibri auprès du ministère de la Famille pour l'ajout de places de garderie.

2020-375 Fin de la période de probation de M^{me} Lily Picard

CONSIDÉRANT que M^{me} Lily Picard a été embauchée à titre de commis à la perception et à la réception le 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT que M^{me} Picard était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M^{me} Picard a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M^{me} Lily Picard à titre de commis à la perception et à la réception, rétroactivement au 10 juin 2019.

2020-376 M. Martin Bergeron - Année sabbatique

CONSIDÉRANT que M. Martin Bergeron occupe un poste de pompier;

CONSIDÉRANT que M. Bergeron désire s'absenter afin de terminer une formation dans le cadre de son travail principal;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Martin Bergeron, pompier, à prendre trois mois sabbatiques, à compter du 8 juillet 2020.

QUE M. Bergeron devra être de retour à son poste de pompier au plus tard le 13 octobre 2020.

Que les dispositions de la convention collectives relatives à cet effet s'appliquent.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-377 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Patrick Groves à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics, à compter du 7 juillet 2020 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

M^{me} Nathalie Dépeault déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-378 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Régis Samson à la fonction Journalier au Service des travaux publics, à compter du 7 juillet 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-379 Démission de la coordonnatrice aux opérations aux Services des travaux publics et de traitement des eaux

Document : Lettre de M^{me} Marie-Laurence Séguin datée du 5 juin 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Marie-Laurence Séguin, effective le 5 juin 2020.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Séguin pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

Grefte et affaires juridiques

2020-380 Entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie

Document : Projet d'entente daté du 26 juin 2020.



CONSIDÉRANT que depuis la tragédie ferroviaire de 2013 à Lac-Mégantic, un grand nombre de Municipalités situées le long du réseau ferroviaire qui appartenait à Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada, ont exprimés leurs préoccupations en ce qui a trait à l'état désuet des rails et aux nuisances importantes à la population causées par certaines activités ferroviaires;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2016, les Villes de Farnham, Brigham, Bedford, Bromont, Cowansville, Magog et Sherbrooke, ainsi que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, toutes situées dans le corridor ferroviaire entre Montréal et Sherbrooke, ont échangé entre elles des intentions de projets concernant l'amélioration de la sécurité et de fluidité logistique ferroviaire sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a mis sur pied en 2017 le Fonds national des corridors commerciaux dont l'objectif est de subventionner des projets qui concernent le rehaussement de l'efficacité de la circulation des biens et des personnes partout au Canada;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée au Fonds national des corridors commerciaux du gouvernement fédéral au printemps 2017 afin de faire connaître un avis d'intention collective concernant les enjeux de modernisation de la voie ferroviaire principale de Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada, particulièrement pour le tronçon entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Sherbrooke et de signifier l'intention des Municipalités d'obtenir les sommes nécessaires à la réalisation des projets visés;

CONSIDÉRANT qu'une réponse négative a été émise quant à l'avis d'intention collective au Fonds national des corridors commerciaux;

CONSIDÉRANT que lesdites Villes ont pris l'initiative de former une table de travail, dite Table de travail Fonds national des corridors commerciaux, pour unir leurs efforts et travailler à la réalisation de leurs projets ferroviaires respectifs en faisant des représentations collectives auprès des paliers gouvernementaux ainsi qu'auprès de l'exploitant ferroviaire actuel et en déposant une demande en bonne et due forme auprès du Fonds national des corridors commerciaux lors de la prochaine vague de dépôt de projets;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire relocaliser la gare de triage, située au cœur même de la ville, afin de régler les enjeux de sécurité publique liés aux activités de triage qui bloquent temporairement les principaux axes de circulation, coupant ainsi la ville en deux et affectant les services de sécurité incendie et paramédicaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sherbrooke désire récupérer les espaces actuels occupés par la cour de triage près du lac des Nations au centre-ville et de la relocaliser dans un lieu plus propice à ce type d'activité, soit dans le parc industriel de Magog;

CONSIDÉRANT que la Ville de Magog désire mettre en place un centre de transbordement bimodal pour les entreprises de la région de Memphrémagog et sherbrookoise, et ainsi récupérer les activités de triage situées près du lac des Nations, le tout en partenariat avec la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont désire diminuer les contraintes liées à la sécurité des passages à niveau, des nuisances de bruit dues au sifflement et à certaines activités d'entreposage de produits dangereux par citerne sur la voie d'évitement située dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brigham désire déplacer les installations du Terminal Brigham dans un endroit plus sécuritaire en retrait des axes routiers majeurs et des développements domiciliaires situés à proximité, le tout accompagné par la mise en place d'un centre de transbordement bimodal pour les entreprises des régions de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Mégantic a déjà entamé les étapes visant le détournement de la voie ferrée à l'extérieur du centre-ville ainsi que le déplacement de l'ensemble des activités de triage dans son parc industriel et que, bien qu'étant à part, ce projet reçoit l'appui de l'ensemble des Municipalités citées plus haut qui reconnaissent le caractère particulier et impératif de ces améliorations;

CONSIDÉRANT que cette approche collective a permis de rassembler chacun des enjeux locaux sous un même grand projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques ferroviaires du corridor Estrie-Montérégie comme étant un élément clé à l'essor économique et à la sécurité des régions concernées;

CONSIDÉRANT que Fondation Trains de nuit a fait analyser par la firme KMPG, en mars 2017, la rentabilité financière d'un projet de service de trains de passagers entre Montréal, Bromont et Sherbrooke sur les voies ferroviaires existantes appartenant au Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada et au Canadien National;

CONSIDÉRANT que ce projet de trains de passagers express s'étendrait sur près de 169 km et vise à satisfaire la demande de transport interurbain entre plusieurs Villes majeures du Québec (Montréal, Sherbrooke et Bromont) en fournissant un environnement calme et confortable pour les passagers, le tout appuyé d'une technologie permettant d'obtenir un temps de parcours entre Montréal et Sherbrooke équivalent à celui de la voiture, soit 1 h 48 en dehors des heures de pointe, correspondant à une vitesse maximale de 80 mph;

CONSIDÉRANT qu'un projet de train de passagers fait partie d'une vision à moyen et long terme qui pourra être réalisé par phases et que le modèle d'affaires, dans lequel le propriétaire des infrastructures ferroviaires sera impliqué, reste à être précisé;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son plan d'investissements triennal, le propriétaire des infrastructures ferroviaires se doit de prévoir un rehaussement de la voie à la catégorie 4 dès maintenant;

CONSIDÉRANT que les participants à la table de travail se sont mis d'accord que l'ensemble des projets ne sera viable que dans la mesure où la voie ferrée fera l'objet d'une mise à niveau qui permettra le transport de passager et de marchandises de façon hautement sécuritaire et compétitive;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019, l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie a été instituée par les représentants élus des organisations municipales de Bromont, Farnham, Magog, Sherbrooke, de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et certains représentants d'entreprises privées et d'organismes économiques pour formaliser les représentations politiques auprès des différentes instances gouvernementales et du propriétaire des infrastructures du corridor ferroviaire;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures ferroviaires nécessitent non seulement des réparations majeures mais une modernisation de taille pour que les activités ferroviaires actuelles puissent demeurer compétitives et efficaces en plus d'assurer une sécurité accrue pour la population et y ajouter un volet de transport de passagers;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette modernisation doit passer par la mise en place d'un modèle de développement économique viable accompagné d'un financement important des paliers de gouvernements provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT que les objectifs qui sont visés par ce modèle économique sont de rendre sécuritaire la totalité des activités du corridor ferroviaire, de favoriser le transport de marchandises en vrac et par conteneurs et d'ajouter un service de transport alternatif de passagers par train;

CONSIDÉRANT qu'un corridor ferroviaire moderne, sécuritaire et compétitif permettra aux entreprises et aux Villes des régions desservies d'augmenter considérablement leurs activités économiques et leur attractivité territoriale;



CONSIDÉRANT que depuis la formalisation de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie, les élus et les partenaires membres ont multiplié les représentations auprès des députés et ministres des circonscriptions électorales provinciales et fédérales afin de faire connaître le projet de modernisation ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, les membres de son cabinet et les hauts fonctionnaires responsables du volet ferroviaire, se sont montrés intéressés à participer financièrement à une étude de faisabilité pour les différents volets du projet de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT que la ministre des Infrastructures et des Collectivités du Canada, l'honorable Catherine McKenna, et les membres du cabinet du ministre des Transports du Canada, l'honorable Marc Garneau, se sont montrés intéressés à appuyer le projet de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT que le Canadien Pacifique a acquis au début de l'année 2020 le Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada et, par la suite, la portion située aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que le Canadien Pacifique a également annoncé des investissements considérables pour mettre à niveau le réseau de Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec au Canada afin d'atteindre la catégorie 3 du *Règlement concernant la sécurité de la voie* (TC E-54) de Transports Canada;

CONSIDÉRANT que les membres de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie ont salué les investissements du Canadien Pacifique pour mettre à niveau les infrastructures présentes, bien que ces derniers apportent des améliorations notables, ils sont néanmoins insuffisants afin de répondre à l'ensemble des enjeux dont les communautés sont aux prises;

CONSIDÉRANT que pour répondre de manière durable à ces enjeux et d'atteindre ses objectifs, l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie se doit de se constituer légalement de façon à s'adresser d'une seule voix aux instances gouvernementales supérieures en un interlocuteur crédible et sérieux, de faire toutes demandes de financement nécessaires à des études et de s'engager collectivement à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT qu'après avoir étudié différentes possibilités de formes de gouvernance, les organisations municipales membres de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie ont opté pour la signature d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que certaines règles qui régissent cette entente intermunicipale doivent être discutées entre les représentants des organisations municipales concernées afin d'identifier la Ville mandataire pour procéder à l'appel d'offres visant la réalisation de l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a prévu un montant de 20 000 \$ à son budget 2020 comme contribution aux opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'indiquer aux différentes Villes partenaires que la Ville de Farnham a l'intention de signer l'entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie basée sur les principes ayant été présentés.

QUE le maire soit désigné pour représenter la Ville de Farnham dans le cadre de cette entente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



2020-381

Location d'une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec (Autrefois le 345, rue Principale Est)

Document : Projet de bail daté du 30 juin 2020.

CONSIDÉRANT la situation actuelle d'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec cette situation, plusieurs commerçants ont été tenus de fermer leurs portes, sur ordonnance du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le déconfinement est lentement débuté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des actions afin de favoriser la relance économique de la Ville;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec les propriétaires du lot 4 354 040 du cadastre du Québec pour la location d'une partie de celui-ci.

QUE cet emplacement sera désigné Place Yamaska pendant la durée de ce bail.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

M^{me} Nathalie Dépeault déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-382

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Entente 2020

Document : Projet d'entente non daté.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des matières résiduelles provenant des collectes municipales sont acheminées à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente à intervenir avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour la gestion des résidus 2020.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2020-383

Radiation de comptes à recevoir

Document : Dossier de la trésorière daté du 12 juin 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de radier les comptes à recevoir suivants :



Facture	Débiteur	Objet	Montant
5FD000507	Rosalie Benjamin	Domage à un luminaire	1 181,95 \$
Contrat	Jeff Boutin	Location aréna 2012-2013	2 061,32 \$
6FD000266	Frédéric Moquin	Bris d'un panneau de signalisation	211,75 \$

QUE ces radiations soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-940.

2020-384 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 1^{er} juillet 2020

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 1^{er} juillet 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 574 854,20 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 731 055,55 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 1^{er} juillet 2020 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M. Patrick Melchior soit aussi approuvé.

2020-385 Travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration - Emprunt temporaire

Document : Dossier de la trésorière daté du 23 juin 2020.

CONSIDÉRANT que les travaux de de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration sont débutés;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque les travaux seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 1 710 394 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration, prévus aux *Règlements 550 et 567*.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2020-386 Travaux de la rue des Glaïeuls, phase 2 - Paiement 1

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 30 juin 2020.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de la phase 2 de la rue des Glaïeuls à la compagnie Gestion Dexsen inc. au montant de 111 575,63 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 10 782,60 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2020-387 Travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration - Paiement 1

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 15 juin 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration à la compagnie Groupe AllaireGince au montant de 26 933,12 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 2 602,80 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2020-388 Travaux de construction d'un bassin de rétention au garage municipal - Paiement 2

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 juin 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de construction d'un bassin de rétention au garage municipal à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 9 525,13 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 436,03 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2020-389 Travaux au Centre de la nature (Passerelle et plateforme) - Paiement 4

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 23 juin 2020.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire est considérée comme étant le paiement 3;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux au Centre de la nature (Passerelle et plateforme) à la compagnie Excavation E.S.M. inc. au montant de 97 320,59 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 4 455 \$, excluant les taxes a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.



2020-390 Travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement - Paiement 5

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 12 juin 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 310 515,94 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 14 214,35 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2020-391 Accès à la piscine Saint-Bruno - Été 2020

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juin 2020.

CONSIDÉRANT les différentes restrictions imposées à nos citoyens en lien avec l'accessibilité à nos infrastructures, notamment la piscine municipale;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de vendre des abonnements pour la piscine municipale pour l'été vu le ratio d'achalandage imposé;

CONSIDÉRANT que cette accessibilité va permettre à nos citoyens de se rafraîchir durant les vagues de chaleur annoncées;

CONSIDÉRANT la difficulté financière actuelle éprouvée par de nombreuses familles;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accès gratuit et exclusif à la piscine municipale aux citoyens de Farnham et de Sainte-Sabine pour l'été 2020.

QU'une preuve de résidence sera requise pour bénéficier de cet accès.

Que cette gratuité représente une somme d'environ 7 000 \$.

2020-392 Action Plus Brome-Missisquoi - Demande d'aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 9 juin 2020 et résolution 2020-044.

CONSIDÉRANT que cet organisme a déménagé ses bureaux à Cowansville;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de n'octroyer aucune somme pour le déménagement de l'organisme Action Plus Brome-Missisquoi à Cowansville.

QUE la résolution 2020-044 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Communications

2020-393 Club de hockey Cuisine Action de Farnham - Renouvellement de l'entente de publicité

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 22 juin 2020.



CONSIDÉRANT que les représentants de l'équipe de hockey Cuisine Action de Farnham désirent reconduire l'entente de publicité de la dernière année;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la reconduction, pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, de l'entente de publicité avec le Club de hockey Cuisine Action de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Travaux publics

2020-394

Écocentre de Farnham - Fermeture définitive

CONSIDÉRANT que l'emplacement actuel de l'écocentre a été déclaré non conforme à la suite d'une inspection réalisée en 2018;

CONSIDÉRANT qu'une mise aux normes du site afin d'être conforme ou l'aménagement d'une nouvelle installation coûterait à la Ville de Farnham plus de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que les coûts de main d'œuvre et d'entretien de cette installation avoisinent annuellement les 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Dont la Ville de Farnham est copropriétaire) offre un service et un accès six jours par semaine (Sauf le dimanche) et ce, douze mois par année aux résidants de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi se trouve à moins de 20 km de Farnham;

CONSIDÉRANT que depuis la fermeture de l'écocentre de Farnham en raison de la pandémie, les résidants de Farnham utilisent déjà l'écocentre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Les chiffres le prouvent, car le tonnage reçu est comparable aux années précédentes);

CONSIDÉRANT que le temps d'attente à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi est beaucoup moins long qu'à l'écocentre de Farnham (Meilleur équipement, emplacement dédié et aménagement adapté);

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi offre ce service à une fraction du coût;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi répond aux critères de la vision municipale responsable en matière d'écologie et de développement durable de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mettre fin au service de l'Écocentre Farnham à compter du 1^{er} septembre 2020 et d'inviter les citoyens à se diriger vers les installations de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

QUE l'entente à cet effet avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi se termine aussi le 1^{er} septembre 2020.



2020-395 Travaux des rues Principale Est et Gobeille - Mandat pour plans, devis et surveillance

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 juin 2020.

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue Gobeille;

CONSIDÉRANT que le remplacement de 380 m de conduite d'aqueduc sur la rue Principale Est doit être effectué pour contrer le manque de débit d'eau pour la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme WSP afin de préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux sur les rues Gobeille et Principale Est au coût de 45 900 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2020-396 Travaux des rues Principale Est et Gobeille - Mandat pour contrôle qualitatif

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 juin 2020.

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue Gobeille;

CONSIDÉRANT que le remplacement de 380 m de conduite d'aqueduc sur la rue Principale Est doit être effectué pour contrer le manque de débit d'eau pour la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Les Services exp afin d'effectuer le contrôle qualitatif des travaux sur les rues Gobeille et Principale Est au coût de 15 616 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Planification et aménagement du territoire

2020-397 Demande de certificat d'autorisation - 350, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-200616-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'aménager une terrasse commerciale en cour avant du Café Très-Art;

CONSIDÉRANT que la terrasse sera utilisée de façon complémentaire au Café Très-Art;

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie actuelle a retardé les activités commerciales estivales;

CONSIDÉRANT que le projet de terrasse intègre des plantations;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la terrasse contribuera à l'animation de la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le mobilier proposé n'est pas adapté aux conditions extérieures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse commerciale, laquelle consiste à créer un espace muni de bancs de bois et de tables d'aluminium et bordé de garde-corps latéraux et de plantes en devanture du bâtiment sis au 350, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- La terrasse, telle que présentée, ne pourra être aménagée que pour la durée estivale 2020.
- Des chaises adaptées aux activités extérieures devront être installées sur la terrasse.
- Les plantes aménagées en devanture de la terrasse devront être plantées dans des bacs à fleurs s'agençant au bâtiment et formant un écran visuel amenant de l'intimité à la terrasse.

2020-398

Demande de certificat d'autorisation - 468, rue de l'hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-200616-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'aménager une terrasse commerciale en façade avant de l'animalerie Surplus Animalier;

CONSIDÉRANT que la terrasse sera utilisée de façon complémentaire au café canin aménagé dans l'animalerie Surplus animalier;

CONSIDÉRANT que le projet de terrasse intègre des plantations;

CONSIDÉRANT que le matériau des bacs à fleurs installés est déjà dégradé;

CONSIDÉRANT que la terrasse serait aménagée directement sur le trottoir;

CONSIDÉRANT que l'espace sous la marquise est plutôt restreint;

CONSIDÉRANT que la marquise actuelle du bâtiment délimite le corridor de circulation des piétons sur la rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la terrasse contribue à l'animation de la rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse commerciale, laquelle consiste à installer deux bacs à fleurs et deux tables en façade avant du bâtiment sis au 468, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Les bacs à fleurs doivent être peints en noir, de manière à empêcher le ternissement du bois.
- Un maximum de deux tables pourra être installé sur la terrasse.
- Les aménagements reliés à la terrasse ne pourront pas dépasser la marquise existante du bâtiment.
- Les aménagements reliés à la terrasse ne devront pas nuire à la circulation piétonne.



- L'affiche amovible de l'animalerie devra être distancée de la terrasse, de manière à permettre une circulation fluide des piétons.

2020-399

Demande de certificat d'autorisation - 340, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-200616-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'aménager une terrasse commerciale en cour arrière du restaurant C.A.S.A. M.E.D.I.N.A.;

CONSIDÉRANT que la terrasse sera utilisée de façon complémentaire au restaurant C.A.S.A. M.E.D.I.N.A.;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la terrasse est de qualité et de bon goût;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la terrasse s'agence bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet de terrasse intègre des plantations;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la terrasse inclut la réfection de la clôture latérale existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une terrasse commerciale en cour arrière du restaurant C.A.S.A. M.E.D.I.N.A., ainsi que la réfection de la clôture bordant celle-ci sur l'immeuble sis au 340, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Qu'un garde-corps soit installé sur la limite latérale de l'agrandissement de la terrasse, de manière à créer un effet d'intimité.
- Que le bois de la terrasse actuelle soit traité à nouveau afin de s'agencer à l'agrandissement effectué.

2020-400

Demande de permis - 300, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-200616-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement horizontal en façade avant et sur le pignon du bâtiment par un revêtement de déclin de vinyle blanc;

CONSIDÉRANT que le revêtement horizontal actuel est défraîchi;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés représentent une amélioration à l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement horizontal blanc actuel du bâtiment sis au 300, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, par un revêtement de déclin de vinyle blanc.

QUE le nouveau revêtement sera installé sur la façade avant du bâtiment, ainsi que sur le pignon.

2020-401

Demande de permis - 254, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-200616-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2019-493 qui autorisait le remplacement des ouvertures et du revêtement extérieur en façade avant du bâtiment, et ainsi permettre l'installation d'ouvertures blanches en façade avant du bâtiment et la modification du revêtement extérieur prévu sur le pignon du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le nouveau revêtement proposé sur le pignon représente une amélioration aux travaux présentés précédemment;

CONSIDÉRANT que des ouvertures blanches s'agencent bien aux travaux suggérés;

CONSIDÉRANT que l'ajout du revêtement en bardeau de cèdre amène un contraste de texture intéressant;

CONSIDÉRANT que les travaux suggérés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour l'installation des ouvertures blanches en façade avant du bâtiment, d'un revêtement de Maibec de couleur gris "vieux port" sur la façade du bâtiment et d'un revêtement de bardeau de cèdre de couleur gris "vieux port" sur le pignon du bâtiment sis au 254, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE la résolution 2019-493 soit modifiée en ce sens.

2020-402

Demande de permis - 477, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-200616-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de peindre les garde-corps de l'escalier avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que tous les garde-corps du bâtiment sont noirs;

CONSIDÉRANT que les travaux s'agencent bien au style du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour peindre les garde-corps de l'escalier avant du bâtiment sis au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville de couleur noire, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



2020-403

Demande de permis - 361, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-200616-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2019-298 portant sur des rénovations extérieures et l'ajout d'un deuxième étage au bâtiment, dans le but de proposer un projet de rénovation rectifié;

CONSIDÉRANT que la structure du bâtiment ne permet pas l'ajout d'un deuxième étage;

CONSIDÉRANT que les travaux suggérés représentent une amélioration de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les interventions respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les éléments peints en noir mettront en valeur la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la bande horizontale jaune en façade latérale gauche du bâtiment ne s'agencera pas aux travaux suggérés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis visant à :

- Conserver l'arche en façade avant et la peindre en noir.
- Peindre tous les éléments actuellement de couleur jaune sur le bâtiment en noir.
- Installer une porte-patio munie de quatre sections en façade arrière.
- Construire un balcon fermé en bois traité en façade arrière du bâtiment.
- Installer un revêtement de bois à la verticale sur la brique actuelle en façade arrière du bâtiment.
- Ne pas ajouter de second étage au bâtiment.

sur l'immeuble sis au 361, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la bande horizontale de couleur jaune située sur la façade latérale gauche du bâtiment soit peinte de couleur noire.

QUE la résolution 2019-298 soit modifiée en ce sens.

2020-404

Demande de permis - 737, rue Spoor

Document : Résolution CCU-200616-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer la toiture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la toiture proposée s'agence bien au bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux représentent une amélioration du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour l'installation d'une toiture en bardeau d'asphalte de deux tons de noir sur le bâtiment principal sis au 737, rue Spoor, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2020-405

Demande de permis - 297, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-200616-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2020-309 visant la réfection de la galerie latérale droite du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la couleur "copper canyon" s'agence bien avec le revêtement extérieur actuel;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de bonne qualité;

CONSIDÉRANT que les nouvelles dimensions de la galerie permettront d'amener une plus grande intimité aux requérants;

CONSIDÉRANT que les nouveaux travaux proposés amènent une plus grande flexibilité d'agencements pour des aménagements futurs du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis visant à aménager une galerie sur la façade latérale droite du bâtiment principal sis au 297, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE la galerie sera fabriquée en composite de couleur "copper canyon" et sera munie d'un mur d'intimité à sa limite latérale droite.

QUE la résolution 2020-309 soit modifiée en ce sens.

2020-406

Demande de permis - Lots 6 302 633 et 6 302 634 du cadastre du Québec - Rue Jeannine-Derome

Document : Résolution CCU-200616-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2019-079 qui autorisait la construction de cinq bâtiments trifamiliaux munis de revêtements extérieurs dans les tons de beige et de brun pâle, afin d'autoriser des revêtements aux teintes plus foncées pour les bâtiments construits sur la rue Jeannine-Derome;

CONSIDÉRANT que le nouvel agencement de revêtements est de bon goût;

CONSIDÉRANT que le nouvel agencement s'intègre bien au milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT qu'on retrouvera deux bâtiments principaux sur la rue Jeannine-Derome;

CONSIDÉRANT que des garages détachés sont prévus accessoirement aux bâtiments sur la rue Jeannine-Derome;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment est déjà construit sur la rue William;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction des bâtiments principaux sur les lots 6 302 633 et 6 302 634 du cadastre du Québec, lesquels présenteront les revêtements suivants :

- Le bloc de béton architectural à la base des bâtiments sera gris pâle.
- La brique installée en façade au rez-de-chaussée et au premier étage sera gris foncé.
- Le revêtement horizontal installé en façade au deuxième étage sera brun foncé.
- Le déclin d'aluminium installé sur les façades latérales et arrière sera de couleur gris orageux.
- Les ouvertures seront noires.
- Tous les éléments accessoires (Fascias, soffites, garde-corps, etc.) seront en aluminium noir.

QUE les nouveaux revêtements acceptés ne pourront être installés que sur les propriétés sises sur les lots 6 302 633 et 6 302 634 du cadastre du Québec à la condition que les bâtiments accessoires implantés sur lesdits lots présentent des revêtements extérieurs s'agençant aux revêtements des bâtiments principaux.

QUE la résolution 2019-079 soit modifiée en ce sens.

Loisirs, culture et tourisme

2020-407

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu - Accréditation - Tournoi de beach volleyball de Farnham

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juin 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Tournoi de beach volleyball de Farnham dans la catégorie Regroupement de citoyens ou organisation privée (Sans caractère lucratif).

2020-408

Place Yamaska - Permis d'alcool

CONSIDÉRANT la situation actuelle d'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec cette situation, plusieurs commerçants ont été tenus de fermer leurs portes, sur ordonnance du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le déconfinement est lentement débuté;

COSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite créer un événement dans le but de promouvoir la relance du centre-ville;



CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet événement, la Ville de Farnham louera une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec afin d'y aménager une terrasse qui pourra être utilisée par les citoyens et les visiteurs;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers qu'un événement de relance du centre-ville soit tenu du 6 juillet 2020 au 13 octobre 2020.

QUE la consommation de boissons alcoolisées sera permise sur la Place Yamaska située sur une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec durant cette période, de 7 h à 23 h, tous les jours.

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à cet événement.

Ajouts

2020-409 Directeur du Service de sécurité incendie - Entente

CONSIDÉRANT le congédiement du directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la contestation de ce congédiement;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue dans ce dossier;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente intervenue avec M. Mario Nareau en lien avec la contestation de son congédiement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-410 Service de sécurité incendie - Restructuration

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la structure de direction du Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de modifier la structure de direction du Service de sécurité incendie comme suit:

- Abolition du poste de directeur à temps plein.
- Création du poste de directeur à temps partiel (Vingt heures par semaine).
- Abolition du poste de chef aux opérations.
- Création du poste de chef de division - Prévention à temps plein.

QUE la description de tâches actuelle du directeur soit conservée.

QUE l'échelle salariale du directeur temps plein soit abrogée.



QUE l'échelle salariale du directeur temps partiel soit adoptée.

QUE la description de tâches et l'échelle salariale du chef aux opérations soient abrogées.

QUE la description de tâches et l'échelle salariale du chef de division - Prévention soient adoptées.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2020-411 Nomination d'un directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la restructuration du Service de Sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Patrick Morin à titre de directeur du Service de sécurité incendie à compter du 7 juillet 2020.

QUE M. Morin sera rémunéré à l'échelon 3 de l'échelle de travail de ce poste.

QUE M. Morin bénéficiera de six semaines de vacances dès 2021.

QUE les autres avantages et conditions de ce poste sont ceux de l'entente de travail présentement en vigueur.

2020-412 Embauche d'une secrétaire par intérim au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de M^{me} Annie Tougas;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Karine Fontaine à titre de secrétaire par intérim au Service de sécurité incendie jusqu'au retour à plein temps de M^{me} Annie Tougas à ce poste.

QUE M^{me} Fontaine débutera le 8 juillet 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Nathalie Dépeault

Rappelle que l'arrosage est interdit sauf sur demande de permis.

Daniel Campbell

Accès à la piscine gratuite cet été, avec preuve de résidence. Les places sont limitées.

La Bibliothèque Louise-Hall est fermée pour vacances du 5 au 20 juillet.

Invite les citoyens à visiter le Centre de la nature.



Félicitations aux bénévoles pour la reprise des activités comme le baseball.

Les terrains de tennis sont ouverts.

Invite à encourager les équipes de dek hockey.

Invite à encourager les marchands locaux du marché public.

Sylvie Ouellette

Invite les citoyens à participer au concours Farnham la belle

Vincent Roy

L'hôtel de ville sera ouvert à compter du 13 juillet, sur rendez-vous seulement.

Jean-François Poulin

Un sondage sera effectué en septembre concernant la meilleure période pour la seconde collecte des gros rebuts.

Le maire reprend la parole afin de rappeler que les règles de distanciation doivent être respectées.

Il souligne aussi le triste septième anniversaire de la tragédie de Lac-Mégantic.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 45.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire